

Compte-rendu du Conseil Municipal du 02/07/2020

Présents : BRETIN Anthony, CHAUVIN Eric, GENET Juliette, GIRARD Georges-François, MANZONI Jean-Michel, MARANO Marie-Christine, MICHAUD Luc, MILLET Damien, MOUREZ Thierry, TRESY Philippe, VALLET Patricia.

Secrétaire de séance : CHAUVIN Eric.

M. le Maire, Luc Michaud, ouvre la séance à 20 h.

Préambule

Une délibération non inscrite à l'ordre du jour, relative à la modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de L'Heute La Roche, doit être abordée. Les 11 présents acceptent à l'unanimité qu'elle soit discutée pendant la séance.

0 - Modification des statuts du SIE L'Heute La Roche

Ce SIE, qui alimente en eau potable le hameau de Rosnay, intègre dans son périmètre d'action des communes nouvellement fusionnées et des communes appartenant à différentes ComCom, dont certaines ont pris la compétence Eau et qui désignent maintenant des délégués intercommunaux (disparition des délégués de chacune des communes). En conséquence, la répartition des représentants des communes est modifiée.

Pour le plateau de Rosnay, donc la commune de Lavigny, le représentativité passe de 2 titulaires et 2 suppléants à 1 titulaire et 1 suppléant.

Les nouveaux statuts du SIE L'Heute La Roche sont adoptés par délibération à l'unanimité des 11 présents, et les représentants lavinois sont maintenant Juliette Genet, titulaire, et Thierry Mourez, suppléant.

1 - Délégués aux syndicats intercommunaux

SICTOM La compétence Ordures Ménagères est maintenant intercommunale (ECLA), les délégués doivent donc être désignés au niveau intercommunal. Les délégués lavinois désignés lors du Conseil Municipal du 04/06/20 n'ont plus légitimité, il convient donc d'annuler la délibération actant leur désignation.

Par délibération à l'unanimité des 11 présents le Conseil Municipal, la délibération du 04/06/20 relative à la désignation de délégués lavinois au SICTOM est annulée.

SICOPAL Bien qu'ayant été dissout, le syndicat, dont le dossier de la prise en charge des missions par la Cuisine Centrale semble n'être pas encore finalisé et opérationnel, demande à la commune la désignation d'un titulaire et d'un suppléant

Par délibération à l'unanimité des 11 présents le Conseil Municipal désigne Marie-Christine Marano, titulaire et Juliette Genet, suppléante.

2 - Commission Communale des Impôts Directs

A chaque mandature municipale il est demandé à la commune de désigner 24 personnes, parmi lesquelles seront tirés au sort 6 titulaires et 6 suppléants, pour participer à la confirmation de l'équité devant l'impôt (taxes locales : taxe foncière, taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises). Devant être représentative de différents cas de figure (propriétaire et résidant, propriétaire non résidant, etc...), la commission se réunit généralement une fois par mandature pour étudier principalement les modifications de construction ou de destination des locaux intervenues depuis la précédente réunion.

Une liste de 24 contribuables lavinois, consultable sur simple demande en mairie, et validée à l'unanimité des 11 présents, est donc adressée aux services des Impôts.

3 - Aménagement Mairie

L'ultime réunion de chantier de réception des travaux se profile d'ici mi-juillet. Le parking sera aménagé dans le courant de semaine prochaine, et les diverses finitions sont en voie d'achèvement. Déjà en activité pour la partie administrative, le bâtiment sera très bientôt complètement opérationnel.

Les aménagements intérieurs divers (archives, rangement documents, banque d'accueil du public, etc...) sont envisagés et en cours de chiffrage.

L'équipement électro-ménager de l'office de la salle communale est à l'étude (Georges-François Girard, Patricia Vallet), et l'équipement mobilier (tables et chaises) de la salle communale fait l'objet d'une recherche approfondie pour correspondre au mieux aux différentes utilisations possibles.

4 - Recensement 2021

Le prochain recensement de la population lavinoise interviendra du 21/01 au 20/02 de l'année prochaine. Si les opérations déclaratives peuvent s'effectuer en ligne, il sera néanmoins nécessaire de faire appel à candidature pour le recrutement d'un agent recenseur. Dans l'immédiat, l'administration demande à la commune de nommer le coordonateur communal des opérations, qui sera Anthony Bretin.

5 - Questions diverses

TRAVAUX

Parking sous l'église, profitant de la présence sur site des engins pour la finalisation du parking de la Mairie, l'entreprise Famy va s'attacher à niveler proprement les apports de matériaux pour permettre l'utilisation de l'espace en parking. Avant d'attribuer un aspect final d'ores et déjà en réflexion à cet espace public, le Conseil Municipal incite les habitants à en prendre possession et à l'occuper.

STRUCTURES EXTERIEURES

Eclairage public, le devis de remplacement de 5 points lumineux par des éclairages plus efficaces et moins gourmands en énergie entre dans le cadre fixé par le SIDEC pour bénéficier de 50% de subventions. Le dossier va être très prochainement validé, et les opérations réalisées après quelques semaines nécessaires à la commande des nouveaux équipements.

MAIRIE

Proposition d'achat parcelle, une parcelle boisée de 6 ares reliant le chemin "sous la côte des buis" à la route de Rosnay est mise en vente, et la commune informée. Cette dernière se déclare non-intéressée par la proposition.

Pylône téléphone, suite à des interrogations quant à ses caractéristiques de la part d'administrés la Mairie leur a fait parvenir la documentation remise par l'opérateur Orange. Certaines questions individuelles restant sans réponse, la commune demande à l'opérateur d'apporter des précisions.

Inauguration bâtiment Mairie, programmées le samedi 26 septembre prochain à 10h30, les réjouissances officielles de la mise en service du nouveau bâtiment, fonctionnel et répondant aux normes, proposeront d'accueillir les maires des villages voisins et le président de la ComCom Bresse Haute Seille, les représentants des participants au financement, Préfecture et Département, M. Chalumeau, conseiller départemental et Mme Brulebois, députée, pour leur soutien aux demandes de subventions. Les habitants seront naturellement présents pour accueillir leur nouvelle maison commune.

VILLAGE - VIE LOCALE

Permanences du samedi matin, de 10 h à 12 h le premier samedi de chaque mois, pour faciliter l'accès aux démarches administratives des personnes qui ne peuvent se libérer aux horaires standard d'ouverture au public, et donc la première de la mandature cette fin de semaine, samedi 04/07. Pas de permanence au mois d'août, reprise dès le samedi 5 septembre.

Brûlage à l'air libre, au-delà de son interdiction légale depuis de nombreuses années, et de la possibilité de sa répréhension, l'inconfort et les nuisances générées à l'entourage par les fumées devraient suffire à tout un chacun de se dispenser d'en faire la pratique. Des plaintes a posteriori sont encore récemment parvenues en mairie. Les potentiels futurs brûlages sont susceptibles de faire l'objet de constats qui ont vocation à devenir mordants.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 03 septembre à 20 heures.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, M. le Maire déclare la séance levée à 22 h 15.

Le présent compte-rendu (manuscrit) est approuvé et signé par l'ensemble des présents au Conseil Municipal.

Lavigny, le 07/07/2020

Le Maire, Luc MICHAUD.

